

N° de dossier : PC 051 148 22 r 0003

Date de Dépôt : 05 Mai 2022

Date de fin d'instruction : X

Concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Pétitionnaire : SAS URBA 17

Demeurant à :

Pour un projet situé :

Références cadastrales du terrain :

xx 75 allée Wilhelm Roetgen CS 40935 - 34961 MONTPELLIER  
 X  
 X CHEPPES LA PRAIRIE  
 X Lieu-dit " Sur la Pâture "

Le projet est-il situé :  Dans un secteur couvert par un document d'urbanisme PLU  Carte Communale  POS

Zone :

 Dans une partie actuellement urbanisée Centre urbain ou milieu aggloméré Autre :

Existe-t-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ?

 OUI NON Dans un espace non urbanisé Terrain agricole cultivable Espace boisé  Autre :

Distance approximative de la construction la plus proche : mètres

Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ?

 OUI NON

Observation du Maire :

Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le PLU :

## AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

Voirie :

 Le terrain est desservi par une voie  Publique  PrivéeLargeur de la voie :  
MètresNature du revêtement:  
BB010

Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet

 Bonne  Insuffisante  MauvaiseY a-t-il un plan d'alignement ?  OUI  NONUne cession gratuite de terrain est-elle nécessaire ?  OUI  NON

Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?

 Le terrain n'est pas desservi par une voie La commune réalisera la desserte avant le : La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée La commune n'a pas l'intention de Réaliser la voie

Réseaux de distribution D'eau

 Le terrain est desservi par un réseau d'eau  Public  Privé

Diamètre des canalisations :

Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet

 Bonne  Insuffisante  Mauvaise

Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?

 Le terrain n'est pas desservi par un réseau d'eau La commune réalisera la desserte avant le : La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire avant le : La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau

Réseaux d'électricité De gaz et du téléphone

 Le terrain est desservi en électricité basse tension  Public  Privé

La desserte en électricité est t-elle

 Bonne  Insuffisante  Mauvaise

Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?

 La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée

Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau téléphone ?

 OUI NON

Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau du Gaz ?

 OUI NON

Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront-ils être

 AERIENS ENTERRES Le terrain n'est pas desservi en électricité basse tension La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension avant le :



**Réseaux D'assainissement**  Le terrain est desservi par un réseau d'assainissement  
 Public  Privé

Le terrain n'est pas desservi par un réseau d'assainissement

Adaptation du réseau des Eaux Usées par rapport projet  
 Bonne  Insuffisante  Mauvaise

Adaptation des Eaux Pluviales par rapport au projet  
 Bonne  Insuffisante  Mauvaise

Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?

La commune réalisera la desserte avant le :

La commune n'est pas en mesure De préciser dans quel délai la Desserte sera assurée

La commune n'a pas l'intention De desservir le terrain par un réseaux d'assainissement collectif

Avis sur les modalités d'assainissement individuel envisagé par le demandeur :

**Réseaux Sécurité** Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ?  OUI  NON

**Equipement Collectif** La commune pourra-t-elle assurer La scolarité des enfants ?  OUI  NON  
Le ramassage scolaire ?  OUI  NON

La commune assurera-t-elle la collecte des ordures ménagères ?  OUI  NON

### PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

**Montant de la partic. Proposé** [ ]

**Modes de paiements possibles** Contribution financière : [ ]  
Apport de terrains : [ ]  
Réalisation de travaux : [ ]

**Délai de recouvrement proposé** [ ]

### AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

**Aires de stationnement** Observations du Maire :

Plantations Y a-t-il lieu de prescrire Le maintien des arbres existants ?  OUI  NON

Aires de jeux La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ?  OUI  NON

Aspect extérieur Observations du Maire sur l'aspect extérieur du projet (toiture, façades, clôtures )

[ ]

Y a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ?

[ ]

### AVIS DU MAIRE

FAVORABLE  AVEC PRESCRIPTIONS

Nature et motifs des prescriptions : [ ]  
[ ]  
[ ]

DEFAVORABLE

Motifs compte tenu des observations tirées des rubriques : [ ]  
[ ]  
[ ]



Fait à Cheppes la Prairie  
Le 2 juin 2022  
Le Maire